

**Date d'affichage : 27/05/2019**

**COMMISSION JURIDIQUE  
REUNION TELEPHONIQUE RESTREINTE DU  
27/05/2019**

**Présents** : MM. Fk PORET, C. FOURNIER, T.DOUILLY, J.VARLET

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

**Journée du 26/05/2019**

SD3C-50429.2 AUCHY LES HESDIN/MERLIMONT. Match arrêté à la 78<sup>ème</sup> minute de jeu suite à la blessure grave d'un joueur d'Auchy les Hesdin. Lecture faite des pièces au dossier, la Commission donne match à rejouer. Transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour date à fixer.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 31/05/2019 à 9H30.

Le Président : C. FOURNIER

Le Secrétaire : F. PORET